



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 mai 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mai 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, David Le Doussal, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gildas Le Bozec

5. PROLONGEMENT DE LA RUE D'ARMORIQUE

Exposé :

Une précédente délibération du Conseil municipal a dénommé rue d'Armorique, la route de Moëlan, entre le giratoire des plages et le calvaire de Landvidarc'h.

Afin de permettre la numérotation des habitations qui se trouvent au-delà de ce calvaire, il convient de prolonger la rue d'Armorique jusqu'aux « hameaux de Landvidarc'h » (voir plan joint).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur le prolongement de la rue d'Armorique jusqu'aux « hameaux de Landvidarc'h ».

Avis favorable des commissions « politique de la ville et environnement » et « eau et lutte contre les inondations » du 19 mai 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**